

CANADA HIPPIQUE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le mardi 23 mars 2010
16 h (HAE)
Conférence téléphonique

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mike Gallagher Michael Belcourt
Sarah Bradley Craig Collins
Jack deWit John Harris
Laurie Haughton Barbie Lewis
Rick MacKenzie David Myers
Lynn Shinkewski Marnie Somers
Bob Thompson (18 h 40)

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Corlin Bordeaux, conseiller

PERSONNEL : Mike Arbour, directeur des finances
Craig Andreas, directeur du sport

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dorothy Shaw

1. Ouverture

Mike Gallagher ouvre la réunion à 16 h 06 et confirme qu'il y a quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Jack deWit
QUE l'ordre du jour soit approuvé tel quel
SECONDÉE par Lynn Shinkewski, ADOPTÉE.

3. Approbation du procès-verbal

IL EST PROPOSÉ par Craig Collins,
QUE l'approbation donnée au procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration des 7 et 8 février 2010 par vote électronique soit ratifiée.
SECONDÉE par Marnie Somers, ADOPTÉE

4. Rapport du président

Mike Gallagher mentionne son rapport qui a été distribué aux membres avant la réunion. Pas de discussion.

Il fait également état des résultats de la séance de médiation d'une journée tenue le 22 mars 2010, à laquelle il a lui-même assisté en compagnie du conseiller juridique de CH, de Richard Mongeau et de Dixie Crowson, qui représentaient les six provinces non participantes et leur conseiller juridique.

- La séance était dirigée par un médiateur nommé par le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) qui a accepté la demande de médiation et assumé les coûts.
- La discussion à la séance devait être confidentielle, cependant, le médiateur a convenu que les résultats pouvaient être transmis au conseil d'administration de CH et aux représentants des quatre autres provinces non participantes qui n'étaient pas présents à la séance de

médiation.

- La réunion ayant été organisée avec seulement quelques jours de préavis, le médiateur a souligné que la représentation à la réunion était un bon indice que tous les intervenants cherchaient une solution au problème. Le ton de la discussion pendant toute la journée était extrêmement positif, indiquant une réelle volonté de la part des deux parties de résoudre les différends.
- Il a été convenu que la question des droits d'adhésion harmonisés de 5 \$ ne devait pas être un sujet de discussion à cette réunion, ni l'appel qui a été déposé concernant l'exactitude de l'interprétation des règlements de CH par CH.
- Les enjeux suivants ont été relevés :
 - i. Manque de clarté dans la définition du rôle des OPS et des ONS.
 - ii. Manque de planification et d'espace de travail pour que les provinces, les ONS et les disciplines puissent travailler en semble et planifier ensemble afin d'arriver à de meilleurs résultats.
 - iii. La structure de gouvernance de Canada Hippique et la sous-représentation des provinces dans la structure de gouvernance de Canada Hippique.
 - iv. Considérations financières.
- La discussion a porté sur des solutions possibles aux enjeux désignés; nous avons précisé les efforts déployés par le Conseil de CH pour améliorer le rôle du Conseil, c.-à-d. ordre permanent, préavis sur les résolutions qui seront présentées aux réunions, etc.
- Une fois écoulée la limite des six heures fixée pour la réunion, le médiateur a proposé d'élaborer un calendrier des prochaines étapes. Un plan a été convenu d'une durée de 35 jours, période pendant laquelle il y aura trois autres séances avec le médiateur.
- Les provinces ont demandé que CH mettent fin aux mesures négatives instaurées à l'égard des provinces non participantes. La réponse de CH a été que, pour certaines mesures, il n'est pas possible de les arrêter et de les recommencer ensuite si la médiation ne réussit pas. Il a été convenu que, comme preuve de bonne foi du Conseil de CH, que celui-ci renverse sa décision de retirer aux provinces non participantes la gestion et l'administration du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), pendant que les négociations se poursuivent. En échange, les six provinces non participantes (PNP) acceptent le plan de 35 jours et mettent en suspens leur appel concernant les règlements pour cette période. D'autres mesures comme la vente des passeports, la gestion de la structure des concours, etc. demeurent inchangées.

Des discussions ont suivi. En ce qui concerne la planification et la collaboration, on souligne qu'il y a une très faible représentation des provinces à certains comités de disciplines, particulièrement ceux des règlements et des officiels, et il y a peu de possibilités de parler des décisions qui sont prises relativement à des enjeux qui ont une incidence sur l'exécution des concours dans les provinces. Mike Gallagher mentionne que cette question a fait l'objet d'une discussion durant la séance de médiation et que les provinces ont accepté en principe que la représentation provinciale soit plus importante au niveau des comités qu'au Conseil pendant les négociations au sujet de ce type d'enjeu. En ce qui concerne la décision de CH de retirer aux PNP la gestion et l'exécution du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), il souligne que l'ACE a confirmé que ces programmes sont la propriété de PNCE et de CH et sont assortis de droits d'auteur.

IL EST PROPOSÉ par Sarah Bradley

QUE pour les trente-cinq prochains jours, les provinces non participantes aient le droit d'administrer le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), pourvu qu'elles demeurent à la table de négociations et qu'elles négocient de bonne foi.

SECONDÉE par Marnie Somers,

Des discussions ont suivi. Il est convenu qu'il soit laissé à la discrétion du président de décider si la période de 35 jours doit être prolongée; si tel est le cas, il demandera au Conseil la permission de le faire. On se dit préoccupé du fait qu'il y avait seulement deux représentants des PNP à la séance de médiation. On explique que ce fait est dû à l'annonce tardive de la réunion. Les quatre autres provinces avaient convenu que, pour la première réunion, la présence de deux représentants était suffisante, lesquels allaient ensuite faire rapport des résultats de la médiation aux autres provinces. Le calendrier de la médiation permet aux porte-parole de rencontrer leurs groupes respectifs entre les réunions, car les deux représentants ne sont pas habilités à prendre des décisions définitives sans avoir d'abord consulté leur propre conseil.

Le calendrier de la médiation est le suivant :

- la prochaine réunion se fera avec uniquement les représentants des PNP et de CH.
- deux autres réunions auront lieu avec le médiateur, soit le 19 et le 26 avril.

La résolution est ADOPTÉE.

Mike Gallagher observe également que durant la période de négociations, aucune des parties ne doit émettre de déclaration controversée.

On félicite Mike Gallagher pour les progrès réalisés dans la résolution des différends entre CH et les PNP.

5. Rapport d'exploitation

En l'absence d'Akaash Maharaj, chef de la direction, il n'y a pas eu de rapport.

6. Rapports des Conseils et des comités du Conseil

Finances :

Mike Arbour fait référence à son rapport financier qui a été distribué avant la réunion et souligne ce qui suit :

- On observe une baisse des renouvellements des licences sportives; à l'heure actuelle le nombre est inférieur aux prévisions et accuse une baisse par rapport à la même période l'année dernière. Il recommande que le Conseil étudie la possibilité de prolonger la date limite du 1^{er} avril pour cette année seulement, car les frais de retard s'appliquent automatiquement aux licences renouvelées en ligne.

Des discussions ont suivi. On suggère de procéder à une enquête pour vérifier si l'on peut établir un rapport entre la baisse des renouvellements des licences sportives et la baisse du nombre de concours Bronze. On convient de reporter cet examen jusqu'en juin au moment où la plupart des organisateurs de concours Bronze auront fait une demande de licence.

IL EST PROPOSÉ par Craig Collins,
QUE l'application de frais pour une demande tardive d'une licence sportive soit reportée au 1^{er} mai 2010, et examinée avant cette date.
SECONDÉE par Sarah Bradley. ADOPTÉE.

Des discussions ont suivi. En réponse aux questions, Mike Arbour mentionne que :

- L'absence de revenus provenant du programme Priorité aux membres est le fait que la formule de partage des coûts n'entrera pas en vigueur tant que la première tranche de 50 000 dollars en revenus n'aura pas été affectée à la gouvernance. Ce montant n'a pas encore été atteint, les résultats cumulatifs sont en baisse en raison du manque à gagner relativement aux ventes de John Deere. Les résultats définitifs seront disponibles à la fin mars.
- L'écart entre les prévisions budgétaires et les résultats réels pour les salaires et avantages sociaux résulte du fait que nous n'avons pas utilisé de personnel à temps partiel en raison des renouvellements effectués en ligne.
- Les dépenses de marketing et de promotion ont été couvertes par des dons des commanditaires, certains ont été affectés pour les JEM et d'autres ont été reportés pour le programme des athlètes de l'année prochaine.

Conseil du sport : Pas de rapport. Les membres du comité ne se sont pas réunis depuis la dernière réunion.

Conseil de l'industrie : Pas de rapport. Les membres du comité ne se sont pas réunis depuis la dernière réunion.

Marnie Somers fait état de la décision prise par le Conseil Races et Industrie de rebaptiser le conseil qui s'appellera désormais le Conseil Industrie. On mentionne que le nom ne peut être modifié sans effectuer la révision des règlements.

Conseil du Loisir : Pas de rapport. Les membres du comité ne se sont pas réunis depuis la dernière réunion.

Conseil des Provinces : Pas de rapport. Les membres du comité ne se sont pas réunis depuis la dernière réunion.

Politique en matière de ressources humaines : En l'absence d'Akaash Maharaj, chef de la direction, il n'y a pas eu de rapport. Mike Arbour souligne que, conformément à la demande du Conseil, la terminologie a quelque peu été révisée dans le document. Il est actuellement sous l'examen du conseiller juridique et sera présenté pour approbation du Conseil à la prochaine réunion.

7. Suivi des mesures à prendre de la réunion précédente

Le suivi des mesures décidées aux dernières réunions a été effectué pour savoir où elles étaient rendues.

Politique concernant le harcèlement :

Sarah Bradley fait état du document distribué avant la réunion.

IL EST PROPOSÉ par Sarah Bradley

QUE le Conseil d'administration approuve la politique révisée concernant le harcèlement tel que présenté.

SECONDÉE par Rick MacKenzie.

Une discussion suit, incluant une explication des modifications apportées, c.-à-d.

- Retrait de « *son/sa* délégué(e) »;
- Retrait de toutes les références au comité juridique;
- changements à l'horaire afin que les modifications correspondent aux autres politiques de résolution des différends;
- Référence aux *employés*. Il est noté que cette politique s'applique uniquement aux membres, puisque la politique concernant les employés est incluse dans le contrat d'emploi.

Il est recommandé que les personnes auxquelles des actes de harcèlement sont signalés reçoivent la mise à jour annuelle de la politique.

La résolution est ADOPTÉE.

Règlements internes et restructuration :

Sarah Bradley fait état du document distribué avant la réunion. Elle note que ce document fera l'objet d'une discussion à la prochaine réunion du comité de gouvernance et des règlements. Elle ajoute qu'il faut d'autres explications sur les catégories de membres, en particulier en relation avec les associations nationales.

Des discussions ont suivi. Il est convenu que certains éléments du document méritent d'être pris en considération, cependant toute décision doit attendre les recommandations qui seront formulées par le comité de gouvernance et des règlements après un examen plus approfondi. On demande au comité de se concentrer sur la liste des directives du Conseil en vue des modifications aux règlements qui ont été convenues en mai 2009. On avait demandé que la discussion sur la composition du Conseil soit reportée à la fin de la médiation avec les PNP et que le document ne soit pas distribué aux divisions à ce moment.

Rapport du conseiller

Corlin Bordeaux fait état du rapport provisoire qui a été distribué sur la structure des Comités du Conseil de CH. Un autre rapport sera soumis au Conseil à la prochaine réunion ou la suivante.

Il mentionne que, en conséquence de ses demandes aux présidents des comités, le mandat révisé du comité des communications a été présenté à l'approbation du Conseil. Laurie Haughton, présidente du comité des communications, précise que les modifications apportées ne servaient essentiellement qu'à des fins de clarification. Elle informe le Conseil qu'un plan à court terme et un plan quinquennal pour les communications internes et externes seront présentés au Conseil à la prochaine réunion.

IL EST PROPOSÉ par Sarah Bradley

QUE le Conseil d'administration accepte le mandat du Comité des communications, tel quel.

SECONDÉE par David Myers, ADOPTÉE.

Affiliation d'Equine Yukon :

Mike Gallagher mentionne que Equine Yukon a exprimé son intérêt à se joindre à Canada Hippique. L'organisme a été reconnu par le gouvernement territorial comme l'organisme de gouvernance du sport, ce qui sous-entend qu'il doit être affilié à un organisme national de sport. Il précise qu'une fois la demande d'adhésion reçue, le Conseil décidera s'il accepte l'organisme comme membre.

IL EST PROPOSÉ par Rick MacKenzie,

QUE la réunion du Conseil passe en huis-clos.

SECONDÉE par Michael Belcourt, ADOPTÉE.

Après la séance à huis clos, le Conseil revient à l'ordre du jour établi.

7. Questions diverses :

Distribution des procès-verbaux :

On se rapporte à la décision prise à la dernière réunion du Conseil concernant l'approbation par voie électronique de la version définitive révisée du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration, qui est ensuite distribuée aux Divisions avant l'approbation définitive à la réunion du Conseil. Il est convenu de poursuivre cette stratégie.

On parle ensuite des délais nécessaires pour la rédaction de l'ébauche du procès-verbal. On recommande l'échéancier suivant :

- la première version du procès-verbal est envoyée au président, secrétaire et chef de la direction dans les cinq jours suivant la réunion.
- Les révisions à cette ébauche sont à leur tour transmises dans les deux à trois jours.
- Le procès-verbal est révisé et la deuxième version est envoyée par le président aux membres du Conseil.
- Les membres du Conseil ont cinq jours pour formuler leurs recommandations concernant la deuxième version.

- Le procès-verbal est ensuite revu et envoyé aux membres du Conseil pour le vote par courriel sur l'acceptation de la version.
- Le président transmet la version définitive aux membres du Conseil ainsi qu'aux Divisions.

Il est convenu que le délai souhaité pour la distribution du procès-verbal aux Divisions est de 15 jours. Toutes circonstances extraordinaires seront abordées durant les réunions du Conseil.

On convient également que les rapports soumis au Conseil soient annexés au procès-verbal.

8. Date de la prochaine réunion – mardi 27 avril 2010 – 17 h (HAE)

12. Ajournement

Comme il n'y a pas d'autres points à discuter, la séance est levée à 19 h 10 sur une résolution de Jack deWit.